

Fiche 2.2.5 : Formation des formateurs internes occasionnels



Définition

Modules de formation permettant de valider ses capacités d'animation d'une formation.



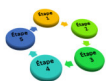
Bénéficiaires

Agent.e de tout statut, de tout grade, de toute fonction, reconnu dans son domaine de spécialité qui a fait acte de candidature pour devenir formateur-trice interne et transférer des savoirs aux agents-es de la collectivité



Durée

5 jours

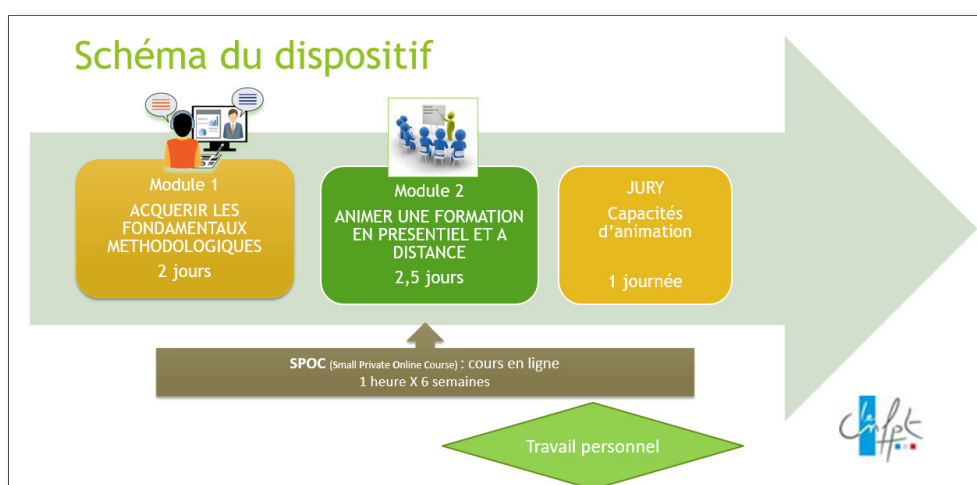


Procédure

Demander la formation de formateur-trice lors de l'entretien professionnel ou adresser son dossier de candidature au Département Maintien et développement des compétences - Téléchargeable sur Totems
Participer à l'entretien préalable à l'entrée dans le dispositif et à une information collective sur le dispositif de formation interne



Mise en œuvre



RÈGLEMENT FORMATION

| | |
|---|---|
| Module 1 : Acquérir les fondamentaux méthodologiques A distance : 2 jours | Module 2 : Animer une formation En présentiel ou à distance (selon la situation sanitaire): 2, 5 jours |
| Objectifs pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les facteurs qui facilitent ou freinent l'apprentissage d'un adulte • Clarifier une demande de formation : (se) poser les bonnes questions • Définir des objectifs de formation et construire un système d'évaluation adapté • Elaborer un programme de formation • Construire un scénario pédagogique et l'évaluer • Choisir une méthode pédagogique adaptée à un public, une durée, un objectif | Objectifs pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans une relation pédagogique avec un groupe, ajuster sa posture • Acquérir des trucs, astuces, permettant de mener à bien les phases clés d'une animation • Repérer son style d'animation, ses atouts et points d'appuis, un axe de progrès Mais aussi de : <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'adéquation entre un objectif, une technique pédagogique, un public dans un temps limité • Analyser les écarts entre un scénario pédagogique préparé et sa réalisation |
| Modalités : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Apports méthodologiques ✓ Etudes de cas et travaux de sous-groupe ✓ Outils d'évaluation formative ✓ Consignes pour les travaux d'intersession | Modalités : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Retour d'expérience et travaux d'intersession ✓ Mises en situations et débriefing collectif (45 minutes par personne) ✓ Apports techniques et méthodologiques ✓ Consignes pour le jury |

SPOC : Acquérir les fondamentaux de la pédagogie

| |
|--|
| A distance : temps estimé 7 heures (sur 6 semaines) |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Assoir 1 socle de pratiques pédagogiques pour les formateurs débutants • Maîtriser la posture, la conception d'une intervention et des supports associés ainsi que les modalités d'animation et de régulation d'un groupe, |
| Obligatoire dans le cadre de la formation de formateur de l'Eurométropole Préalable nécessaire à toute intervention pour le CNFPT, Prérequis minimum pour intégrer le dispositif du label pédagogie active du CNFPT |
| Modalités : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Apports méthodologiques ✓ Activités de découverte et de réflexion ✓ Exercices |



Articulation avec autres dispositifs

Suivre la formation de formateur-trice interne occasionnel-le implique l'adhésion à la Charte de formation interne.



Prise en charge financière

Prise en charge à 100 % par l'Eurométropole



Rémunération et statut de l'agent

Pendant la durée de la formation l'agent-e est en position d'activité et conserve le bénéfice de sa rémunération.



Au terme de la prestation

La mise en place de formation en interne se fait en collaboration et sur validation du Département Maintien et Développement des compétences - Se référer à la Charte du Dispositif de formation interne

**Informations à destination des cellules RH**

- Inscrire la formation de formateur-trice interne occasionnel-le au Plan de formation aux agents-es pressentis-es pour dispenser des formations
- Instruction des inscriptions et validation par EDC
- Informer sur l'agrément "formateur-trice interne" délivré par la DRH et les conditions d'octroi du montant de l'indemnité du dispositif de formation interne (Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 septembre 2019)

**Informations à destination des encadrants**

- Informer sur l'agrément "formateur-trice interne" délivré par la DRH et les conditions d'octroi du montant de l'indemnité du dispositif de formation interne (Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 septembre 2019)